

Compte-rendu de la séance du 28 mars 2013

L'an deux mil treize et le vingt-huit mars à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Franck GUREGHIAN, Maire.

Tous les conseillers en exercice étaient présents à l'exception de M Michel MULLER, de Mlle Marianne NICOLAS et de Mme Catherine DELAPLACE absents et M Camille BŒUF, excusé.

Le compte-rendu de la séance précédente a été approuvé à l'unanimité.

Mme Annie-Paule VAUDE a été nommée secrétaire.

N° 24/2013 : Approbation du Plan pour la mise en Accessibilité des Voiries et des Espaces publics :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les documents rédigés par le cabinet Béta Ingenierie qui a réalisé le diagnostic PAVE de la commune.

Vu la loi n°2005-105 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances à la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (article 45),

Vu le décret n°2006-1657 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics,

Vu le décret n°2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics,

Vu la décision de réaliser un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics,

Vu le projet de Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics de la commune porté à la connaissance du conseil municipal,

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité que le PAVE de la commune d'Auménancourt est approuvé et charge M le Maire de la mise en œuvre de ce plan et de l'application des dispositions législatives et réglementaires en la matière.

N°25/2013 : Association Sportive pour la Jeunesse d'Auménancourt : demande de report de subvention :

M le Maire donne lecture du courrier de M Michel OUDINOT, président de l'association ASJA, demandant au conseil municipal de bien vouloir reporter le versement de la subvention accordée en 2012 et non demandée sur le budget 2013.

N°26/2013 : Marché d'aménagement du lotissement de la Gare :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les documents rédigés par le cabinet Béta Ingenierie, Maître d'œuvre, qui a réalisé le projet de marché pour l'aménagement du lotissement de la Gare, constitué du règlement de consultation, du CCTP, du CCAP et de l'acte d'engagement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le projet d'aménagement proposé et autorise M le Maire à lancer le marché de consultation, à choisir le candidat et à signer toutes les pièces constitutives du marché.

N°27/2013 : Fin de l'instruction des CUa :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les services de la Direction Départementale des Territoires de la Marne n'instruiront plus à compter du 02/04/2013 les certificats d'urbanisme d'informations (CUa).

Aussi considérant que la commune est dotée d'un document d'urbanisme (POS) et d'un règlement s'y référant, le conseil municipal décide de ne pas instruire les CUa, document d'urbanisme facultatif, dès lors que ses derniers ne seront plus pris en charge par la DDT.

N°28/2013 : Affectation du résultat de fonctionnement, budget eau. Annule et remplace la délibération 16/2013 :

Le Conseil Municipal,

- après avoir approuvé le compte administratif 2012 du budget eau qui présente un excédent de fonctionnement de 201 077.92€

décide d'affecter au budget 2013 le résultat de fonctionnement comme suit:

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	- 4 489.26€
Résultats antérieurs reportés	205 567.18€
Report en section de fonctionnement (R002)	201 077.92€
Solde d'exécution d'investissement (R001)	54 902.84€
Solde des restes à réaliser d'investissement	5 000.00€

N°29/2013 : Affectation du résultat de fonctionnement, budget communal. Annule et remplace la délibération 13/2013 :

Le Conseil Municipal,

- après avoir approuvé le compte administratif 2012 de la commune qui présente un excédent de fonctionnement de 241 153.18€

décide d'affecter au budget 2013 le résultat de fonctionnement comme suit:

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	89 606.45€
Résultats antérieurs reportés	151 546.73€

Report en section de fonctionnement (R002)	201 077€92
Solde d'exécution d'investissement (R001)	106 780.78€
Solde des restes à réaliser d'investissement	101 230.00€

N°30/2013 : Vote des Taux des Impôts locaux 2013 :

Sur proposition de Monsieur le Maire, les différents taux des impôts locaux se déterminent ainsi :

TAXE	TAUX
Taxe d'habitation	20.00 %
Taxe foncières propriétés bâties	30,70 %
Taxe foncières propriétés non bâties	20.60 %

N°31/2013 : Budget SPANC : tarif du diagnostic assainissement :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de refacturer à l'utilisateur du SPANC 40% du coût réel du diagnostic des installations ANC effectué par Véolia au cours du dernier trimestre 2012 (les 60% restant étant financés par l'Agence de l'Eau Seine Normandie), soit :

75€ HT x 40% = 30.00€ soit 31.65€ TTC

Questions diverses :

M le Maire propose au conseil municipal le devis de l'entreprise BOELLE pour l'entretien de bâtiments communaux :

- couverture mairie Auménancourt le Grand : 795.27€ HT
- couverture ancien presbytère : 1273.65€ HT
- couverture mairie Auménancourt le Petit : 545.97€ HT
- couverture église Auménancourt le Petit : 348.53€ HT

Soit 2 963.42€ HT (3544.25€ TTC). Le Conseil municipal approuve ce devis.

M le Maire expose à l'assemblée les dernières démarches effectuées suite à la signature de la charte Frédonca engageant la commune vers le "zéro-phyto" : des devis pour l'acquisition de matériels ont été demandés et M le Maire souhaite s'orienter pour cette année vers l'achat d'une balayeuse et d'une tondeuse. Des subventions peuvent être accordées par l'Agence de l'eau Seine-Normandie (de 25 à 50% de la valeur du matériel). Le conseil municipal valide ces acquisitions et autorise M le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau. Les crédits nécessaires à ces acquisitions sont inscrits au budget communal 2013.

M le Maire expose à l'assemblée un projet de diagnostic de l'état du réseau d'eau potable et du réservoir de la commune (recherches de fuites et modélisation). Des subventions pour cette étude peuvent être accordées par l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15